

# La protection de la nature par le droit pénal

COLLOQUE DU 25 SEPTEMBRE 2015  
MONTPELLIER

Organisé par



Avec la collaboration de



la participation de



et avec le soutien de



# CONTEXTES ET OBJECTIFS

L'efficacité et l'effectivité des politiques de protection des espaces naturels supposent un respect des normes mises en place, et par voie de conséquence des moyens de contrôle (police) et des procédures de répression des infractions constatées.

Or, le manque de spécialisation des magistrats, la complexité des règles de procédure pénale ou encore l'insuffisance des moyens de police ne permettent pas toujours au droit pénal de l'environnement d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux.

Parallèlement, dans certains domaines, la criminalité environnementale ne cesse de se développer et de se recomposer pour échapper aux risques de contrôle.

L'objectif de ce colloque est de dresser un constat des faiblesses constatées et de proposer des solutions et pistes de réflexion dans la perspective d'une évolution du droit. Il s'inscrit dans le prolongement des travaux du groupe de travail sur la répression des atteintes à l'environnement de la commission spécialisée du Comité National sur la Transition Écologique (CNTE).

## PROGRAMME

**9:00**      **Accueil**

### EN PLÉNIÈRE

**9:30**      **Accueil par la Ville de Montpellier**

**9:45**      **Ouverture et objectifs**

**10:00**      **État des lieux : Les états généraux de Modernisation du droit de l'environnement ?** — **Jean-Philippe Rivaud**, Substitut général près la Cour d'appel de Lyon, Magistrat référent pour les affaires d'atteintes à l'environnement et à la santé publique.

**10:20**      **Les principales dispositions pénales du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité** — **Geneviève Gaillard**, Députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription des Deux-Sèvres, Rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale.

**10:40**      **Les atteintes à la biodiversité, l'atteinte à l'humain ?** — **Jean-Pierre Mignard**, Avocat associé, Lysias Partners.

**11:00**      **Regards croisés : La protection de la nature par le droit pénal en Espagne** — **Antonio Vercher Noguera**, Procureur national pour l'environnement et l'urbanisme en Espagne.

**11:20-12:20**      **Échanges avec la salle**

**12:30-14:00**      **Buffet offert aux participants**

## ATELIERS DE RÉFLEXIONS EN SIMULTANÉ (14:00-16:00)

### **ATELIER 1** Polices de l'environnement : surveiller et contrôler les espaces naturels

*Les régimes de police sont multiples, de même que les services et établissements qui en sont chargés : la plupart des publications font état de 25 polices et les dernières en identifient 34. À cette diversité des régimes correspond une pluralité de services chargés de les mettre en oeuvre dans le domaine administratif, judiciaire ou dans les deux domaines simultanément. Cette absence d'unité et d'une approche globale et organisée, dans la conception et le suivi stratégique des polices, est l'une des difficultés de la police de l'environnement. Cela pose le problème de sa compréhension par les particuliers et les organismes, et donc de son efficacité.*

- Les polices spéciales de l'environnement : contrôle et surveillance des territoires
- Le Plan de contrôle environnemental : stratégie territorialisée multi-services des contrôles et de leurs suites
- Rapport CIMAP sur l'évaluation des polices de l'environnement
- La future Agence française pour la biodiversité
- Cas concret d'application : la protection de l'anguille dans le cadre du projet de loi biodiversité

**Animateur de l'atelier : Pierre Boyer**, Mission juridique du contrôle des usages (ONEMA)

### **ATELIER 2** Justice et espaces naturels : réprimer les atteintes à l'environnement

*La constatation des infractions et leur traitement sont indispensables à l'effectivité du droit. Les différentes procédures de police compliquent la lecture et la mise en oeuvre des règles. Outre la simplification et l'harmonisation des procédures, des relations simplifiées avec les juridictions et les parquets semblent primordiales, ainsi que la spécialisation des juridictions en matière d'environnement et notamment de protection de la nature.*

- La circulaire d'orientation de politique pénale de la Ministre de la justice en date du 21 avril 2015
- Constatation des infractions, administration de la preuve (la gestion de la scène de crime environnemental)
- Vers une meilleure coordination des relations police / parquet
- Traitement de l'infraction : comment rédiger un protocole d'accord ?
- Faut-il spécialiser les juridictions ?
- Les particularismes du droit pénal de l'environnement d'outre-mer

**Animateurs de l'atelier : Jean-Philippe Rivaud**, Substitut général près la Cour d'appel de Lyon, Magistrat référent pour les affaires d'atteintes à l'environnement et à la santé publique et **Lucile Stahl**, Docteur en droit spécialiste de l'outre-mer, Expert de la Commission Droit et Politiques Environnementales de l'UICN France.

## **ATELIER 3 Réparer les atteintes à l'environnement**

*La question de la réparation du préjudice environnemental, qui relève du contentieux civil et non pénal, est pourtant intimement liée au pénal en ce qu'elle est principalement soulevée dans le cadre de constitutions de partie civile dans des procès pénaux. Le colloque s'inscrivant dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement, la réparation du préjudice environnemental s'est imposée comme sujet à traiter.*

- Jurisprudence de l'Erika
- Rapport Jégouzo
- Circulaire du 21 avril 2015 : recherche systématique de la remise en état par le Ministère Public

**Animateurs de l'atelier : Sébastien Mabile**, Avocat associé, Lysias Partners, Président de la Commission Droit et Politiques Environnementales de l'UICN France et **Coralie Courtaigne-Deslandes**, Ingénieur recherche CNRS, Membre de la Société française pour le droit de l'environnement.

**16:00-16:30 Pause**

## **EN PLÉNIÈRE**

**16:30-17:00 Restitution des ateliers**

**17:00-17:45 Table-ronde - débats et échanges avec la salle**

**17:45 Clôture du colloque**

### **ADRESSE :**

Espace Jacques 1er d'Aragon  
117, rue des états généraux  
34000 Montpellier

### **ACCÈS :**

Tramway ligne 1, 3, 4, Station Rives de Lez

### **PLUS D'INFORMATIONS :**

Contactez Florence Clap, chargée de programme « Politiques de la Biodiversité » à l'UICN France — [florence.clap@uicn.fr](mailto:florence.clap@uicn.fr)